

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Versement d'une
subvention
exceptionnelle
d'équipement à la
C.L.E.F.**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 septembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 14

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENT A
LA C.L.E.F.

RAPPORTEUR : Madame RICHARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des locaux accueillant La C.L.E.F., la Ville de Saint Germain en Laye a prévu le remplacement du mobilier et du matériel son et lumière. L'estimation prévue par le programmiste en 2001 a été réévaluée à 300 000 € H.T. en fonction de l'évolution des prix des matériels.

Suite aux évolutions de ce projet, les besoins ont été affinés en lien avec l'utilisateur. Par exemple, il était prévu de transférer le matériel de la salle de l'Eclipse dans la nouvelle salle des Amitiés Internationales. Le nouveau projet prévoit de maintenir un équipement minimal pour la salle de l'Eclipse afin d'y réaliser des mini-concerts. La salle des Amitiés Internationales devra donc être équipée de matériel neuf.

Afin d'optimiser ces acquisitions, il a été convenu que la CLEF procéderait à l'achat du matériel son. Par ailleurs, La C.L.E.F va devoir prendre en charge divers investissements afin que les nouveaux espaces soient correctement équipés pour la réouverture : compléments scénographiques, équipement du studio 3, aménagement des bureaux et des loges, remplacement du matériel informatique. Elle participe aussi à la remise en état des salles des deuxième et troisième étages. La C.L.E.F. a donc sollicité diverses subventions et a obtenu une aide de 30 000 € du Centre National de la Variété pour l'acquisition du matériel « son ».

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, en accord avec l'Association, prendra en charge dans le budget de l'opération l'acquisition du mobilier, du matériel « lumière » ainsi que des équipements dits « domestiques » pour un coût de 115 000 € H.T.. La C.L.E.F. se chargera d'acquérir le matériel « son » pour un coût de 185 000 € H.T..

A cette fin, une subvention d'équipement de 155 000 € est attribuée à La C.L.E.F.. Une première tranche de 70 000 € a déjà été prévue au Budget Supplémentaire 2008 par virement depuis l'enveloppe initiale des acquisitions. La C.L.E.F. sollicite donc la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour porter la subvention d'équipement à hauteur de 155 000 €, soit un complément de 85 000 €.

Cette subvention d'équipement sera amortie dans le budget de la Ville de Saint-Germain-en-Laye sur un exercice.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement complémentaire de 85 000 € à l'Association La C.L.E.F., ce qui établit la subvention globale à 155 000 €,

DECIDE d'amortir la totalité de la subvention d'équipement sur un exercice,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC